



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
7-216701698-20240404-24_01380-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 04 avril 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 21 mars 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absente sans pouvoir : Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ, M. Philippe SCHILLING

Objet : Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « La Poste Agence Communale » (LPAC)

La mairie de Gries accueille une agence postale communale depuis le 18 juillet 2023. Une convention initiale de partenariat a été signée le 15 juin 2023 pour une durée d'un an. Il convient donc de signer une nouvelle convention de partenariat pour la gestion de cette agence postale communale. Celle-ci a pour objet :

- d'améliorer le niveau de service qui répond aux attentes des habitants (dispositif de dialogue entre la commune, La Poste et ses commissions départementales),
- une accessibilité horaire minimum de 12 heures,
- une durée de convention plus souple (entre 1 à 9 ans),
- une formation à distance obligatoire plus accessible (outil SpeachMe),
- une relation de partenariat plus fluide (n° unique de maintenance, outil plus moderne, accompagnement des partenaires, suivi pour une amélioration du service).

Cette nouvelle convention reprendra les mêmes prestations qui sont proposées au public depuis l'ouverture de l'agence postale le 18 juillet 2023 (produits et services postaux, services financiers et prestations associées, vente de produits et services tiers, mise à disposition d'une borne tactile) et qui sont mentionnées dans la convention signée le 24 juin 2023.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « LPAC » à la mairie de Gries pour une durée de 5 ans.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 08 avril 2024

Publiée ou notifiée le 08 avril 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Fabienne ANTHONY